



Fédération des  
Entreprises  
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg  
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

[ncsc@gs-efd.admin.ch](mailto:ncsc@gs-efd.admin.ch)

Monsieur Ueli Maurer,  
Conseiller fédéral

Département fédéral des finances (DFF)  
3003 Berne

Genève, le 13 avril 2022  
DZ/3489 – FER No 13-2022

## Introduction d'une obligation de signaler les cyberattaques contre des infrastructures critiques

Monsieur le Conseiller fédéral,

La FER a pris connaissance avec intérêt du projet mis en consultation par vos services et vous prie de trouver ci-après sa prise de position y relative.

Notre Fédération salue les modifications proposées en vue de l'introduction d'une obligation de signaler les cyberattaques contre les infrastructures critiques. L'attractivité de la place économique suisse se mesure en effet à l'aune de nombreux facteurs parmi lesquels figure le niveau de sécurité informatique des infrastructures critiques.

Il convient effectivement d'adresser et traiter les enjeux nés des évolutions des usages numériques et des menaces qui y sont liées. Le renforcement de la sécurité numérique fait bien entendu partie des missions qu'un Etat se doit d'assumer, au même titre que la sécurité des personnes et des biens, menacés parfois eux-mêmes lors d'une cyberattaque. Ainsi est-il indispensable que la Suisse se dote d'une stratégie et de moyens techniques propres à faire face efficacement à la cybercriminalité, non seulement en termes d'information, de prévention, mais aussi d'assistance technique à la résolution des cyberattaques.

L'actualité récente nous a démontré que les cyberattaques visent non seulement des entreprises privées, de toutes tailles, mais aussi des établissements publics, tels que l'université de Neuchâtel, ou des organisations non gouvernementales, tels que le CICR. Les Etats sont aussi directement visés par des hackers au service d'Etats étrangers.

Le maintien de la compétitivité suisse dépend d'une politique en matière de cybersécurité performante et ambitieuse assurant une protection de haut niveau aux organismes implantés sur le territoire. En effet, la sécurité informatique constitue un réel avantage concurrentiel pour les entreprises implantées sur notre sol.

Dès lors, notre Fédération soutient les mesures préventives et informatives, qui s'ajoutent à l'obligation de signalement, afin d'intervenir en amont d'une éventuelle attaque, et plaide en faveur d'une action technique de soutien aux services attaqués.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.



Blaise Matthey  
Secrétaire général



Raoul Diez  
Directeur Contrôle et Sécurité  
FER Genève

#### La Fédération des Entreprises Romandes en bref

Fondée le 30 juillet 1947 à Morat, son siège est à Genève. Elle réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales (GE, FR, NE, JU, VS), représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER comprend plus de 45'000 membres.